



SOMMAIRE



**KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES
DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**



**LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT
PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE**



ORGANISATION DE LA SEMAINE



LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES



LES ACCUEILS DE LOISIRS



**L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE
SUR LE TEMPS SCOLAIRE**



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE



ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

ÉDITO

La rentrée scolaire est un moment charnière dans la vie de nos familles. C'est le temps des retrouvailles et de l'élan de l'apprentissage.

Depuis 2014, nous avons une vision claire de ce que doit être l'école : un lieu de transmission des savoirs, d'apprentissage de l'effort, du respect du cadre et de développement de l'autonomie. L'école est une chance, elle doit rester un pilier de notre République. C'est pourquoi nous agissons avec détermination au travers de choix exigeants, pour garantir à chaque élève un environnement propice à la réussite.

En complément des fondamentaux enseignés en classe ; savoir compter, lire et écrire, la Ville s'est engagée à ce que chaque enfant puisse apprendre à nager et s'ouvrir à des activités culturelles pour contribuer à son éveil et son développement.

Notre engagement municipal est concret : nous investissons dans la rénovation des bâtiments scolaires, la qualité de la restauration, l'encadrement des activités périscolaires et le maintien d'un cadre apaisé.

Nous avons porté à près de 81 € par enfant la dotation annuelle scolaire, l'une des plus importantes du Val-de-Marne. Cette année, près de 10 millions d'euros ont été investis pour les écoles Parc-Est, en complément des programmes annuels de travaux dans l'ensemble des écoles, afin que chaque petit Saint-Maurien soit accueilli dans les meilleures conditions pour cette rentrée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : quand Saint-Maur accueillait 8 367 élèves en 1981, la ville en compte aujourd'hui un peu moins de 6 400. Cette réalité montre que les nouvelles constructions, souvent perçues comme sources d'un afflux massif de nouveaux élèves, n'entraînent pas de hausse des effectifs scolaires.

Ce guide de la rentrée vous apporte les informations pratiques nécessaires pour accompagner vos enfants tout au long de l'année.

Je souhaite à tous les élèves, à leurs parents et à l'ensemble de la communauté éducative une très belle année 2025-2026, faite de réussites, d'efforts récompensés et de projets porteurs de sens.



© Yannick Gullieux

A stylized, handwritten signature in blue ink, representing the name Pierre-Michel Delecroix.

Pierre-Michel DELECROIX
Maire de Saint-Maur

KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Pour la rentrée 2025, la Ville poursuit son engagement envers les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, en renouvelant, pour la quatrième année, l'attribution d'un kit de rentrée scolaire à chacun d'entre eux.

Cette dotation, élaborée en concertation avec les équipes éducatives, permet aux enfants de disposer du matériel adapté aux besoins pédagogiques et aux apprentissages selon les niveaux.

Kit 2025 des écoles maternelles :

Pour les élèves des classes de petite et moyenne section :

- * Un sac à dos
- * Un cahier de dessin
- * 12 crayons de couleurs
- * Un livre *Je suis en Maternelle : Ma rentrée à l'école* pour les élèves de petite section
- * Un jeu "Premières lectures" pour les élèves de moyenne section

Pour les élèves des classes de grande section :

- * Un sac à dos
- * Une ardoise blanche
- * Un crayon type "Woody"
- * Un jeu "Premières lectures"
- * Un bonnet de bain

Kit 2025 des écoles élémentaires :

- * Un sac à dos
- * 3 stylos billes pointe moyenne (bleu, rouge et vert)
- * Un crayon graphite HB
- * Un bâton de colle

- * Une règle de 20 cm
- * Un cahier de brouillon

Le kit comprendra également

Pour les élèves des classes de CP :

- * Un cahier d'écriture
- * Une ardoise blanche avec feutre bleu
- * Un mini poster (additions/soustractions)
- * Un bonnet de bain

Pour les élèves des classes de CE1 :

- * Une ardoise blanche avec feutre bleu
- * Un dictionnaire de poche *Le Robert junior*
- * Un mini poster (additions/soustractions)
- * Un mini poster (multiplications/divisions)
- * Un bonnet de bain

Pour les élèves des classes de CE2 :

- * Une équerre
- * Un mini poster (multiplications/divisions)
- * Un mini poster planisphère
- * Un bonnet de bain

Pour les élèves des classes de CM1 :

- * Une équerre
- * Un compas
- * Une frise chronologique "Histoire de France"
- * Un mini poster planisphère
- * Un bonnet de bain

Pour les élèves des classes de CM2 :

- * Une équerre
- * Une calculatrice
- * Une frise chronologique "Histoire de France"
- * Un mini poster planisphère





LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés attache une importance particulière au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité, aussi bien qu'aux conditions de travail de l'ensemble de la communauté éducative.

Pour cela, la municipalité met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage, qu'il s'agisse de l'équipement des écoles, des outils pédagogiques mis à disposition ou des activités périscolaires proposées. En 2025, le budget dédié au scolaire et au périscolaire s'élève ainsi à plus de 33 millions d'euros.

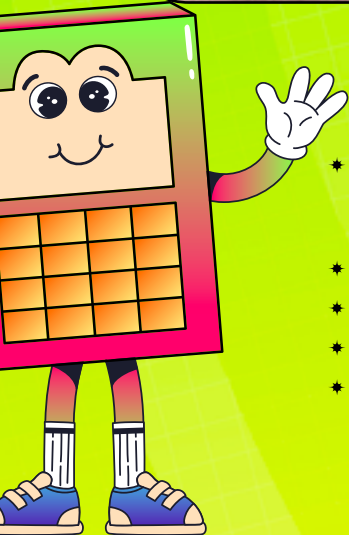
Les moyens mis à disposition des écoles



La municipalité procède à l'achat du mobilier scolaire, du matériel et des fournitures pédagogiques destinés aux élèves, aux enseignants, aux directeurs d'école, aux psychologues et au cabinet médical. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés accorde chaque année **80,50 €** pour un élève d'école élémentaire, soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale, qui se situe entre 33 € et 37 €. Cette dotation permet d'acheter pour les écoles maternelles et élémentaires publiques les fournitures scolaires, les livres, les jeux mais également de financer les sorties pédagogiques et l'anglais en élémentaire. À cela s'ajoute un budget de 5 € par élève en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

La Ville prend également en charge la rémunération des 540 agents de la vie scolaire et périscolaire (hors enseignants) qui accompagnent les enfants au quotidien :

- * Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), chargés de l'accueil, de l'accompagnement pédagogique et de l'hygiène des très jeunes enfants ;
- * Agents d'entretien et de restauration ;
- * Agents de la cuisine centrale ;
- * Animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaire ;
- * Gardiens.





Dès 2015, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a procédé à l'installation de Tableau Numérique Interactif (TNI) dans toutes les classes de CM2. Fin 2019, toutes les classes du CP au CM2 étaient dotées de TNI.

Dans le cadre de son engagement continu de soutien à l'éducation et à la réussite scolaire, la municipalité poursuit ses efforts en faveur de la modernisation des équipements pédagogiques au sein des écoles publiques.

Pour cela, des Écrans Numériques Interactifs (ENI) seront installés dès la rentrée 2025 dans 8 classes élémentaires en remplacement des TNI.

Ces ENI offrent un usage simplifié et sans vidéoprojecteur, une meilleure qualité d'image et de réactivité mais également une ergonomie améliorée pour les enseignants.

Ces ENI permettent la projection de contenus dynamiques, la réalisation d'activités interactives, l'accès à des ressources en ligne et surtout l'enregistrement des séances pour les élèves absents ou en difficulté.

Entretien et rénovation des bâtiments

La Ville mène chaque année, des travaux de grandes ampleurs de rénovation, d'agrandissement, de réhabilitation, de toiture, de mise en conformité, d'électricité, de plomberie, de remplacement d'huissieries et de travaux dans les cours.

Ces derniers sont assurés par les services techniques municipaux et par des entreprises mandatées.

Une réflexion est également apportée sur l'organisation des espaces et des circulations, des équipements (bibliothèques, salle d'activités, dortoirs...), ainsi que sur les conditions de travail et d'accueil des personnels et des enfants.

Depuis dix ans, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a investi plus de 40 millions dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 23 écoles de la ville.



Les travaux d'été dans les établissements scolaires

✿ ÉCOLES PARC-EST

Finalisation des travaux d'agrandissement et de rénovation des deux écoles lancés en 2023.

Ces travaux ont consisté d'une part en un réaménagement complet des deux écoles, à savoir :

- * des rénovations thermiques avec isolation des bâtiments et des toitures ;
- * des travaux de mise aux normes et le passage à un éclairage LED ;
- * l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur et pose d'un système d'aération par VMC ;
- * le changement des huisseries extérieures ;
- * la rénovation totale des salles de classe et la création de nouvelles salles ;
- * la rénovation complète des deux cours et des espaces extérieurs...

Mais également de la création d'un nouveau bâtiment de Haute Qualité Environnemental (HQE) comprenant des nouveaux locaux :

- * Salles d'activités
- * Sanitaires
- * Réfectoires et offices de restauration
- * Bureaux

10 000 000 €



✿ ÉCOLE MATERNELLE ÉDOUARD CAZAUX

- ✱ Travaux de réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture

53 000 €

✿ ÉCOLE MATERNELLE LES CHALETs

- ✱ Remplacement des aires de jeux de la cour de récréation
- ✱ Réfection de deux sols souples

21 360 €

✿ ÉCOLE MATERNELLE DIDEROT

- ✱ Réfection du mur du dortoir et peinture dans la salle d'activités
- ✱ Remplacement des déclencheurs manuels du système d'alarme incendie
- ✱ Passage à un éclairage LED

13 060 €

✿ ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LA PIE

- ✱ Réfection des installations de chauffage : remplacement de la chaudière, changement du groupe de pompe et de l'armoire électrique des deux écoles
- ✱ Remplacement des déclencheurs manuels du système d'alarme incendie à l'école maternelle
- ✱ Intervention sur l'ascenseur et remplacement du bloc secours à l'école élémentaire
- ✱ Remplacement des portes des sanitaires de l'école élémentaire

280 000 €

✿ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARINVILLE

- ✱ Réfection des tours d'arbre dans la cour

20 000 €

✿ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES MÛRIERS

- ✱ Réfection des installations de chauffage : remplacement de la chaudière, changement du groupe de pompe et de l'armoire électrique
- ✱ Travaux de toiture et de maçonnerie

113 500 €

✿ MAIS AUSSI

Installation d'ENI (Écrans Numériques Interactifs) dans 8 classes élémentaires dans les écoles Parc-Est, Édouard et Odette Bled, Edith Cavell et Champignol

40 000 €

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Une journée à l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 à l'accueil périscolaire. Ils sont encadrés par des animateurs de la Ville.

À 8h20, ils sont conduits auprès de leur enseignant. La classe débute alors à 8h30 pour l'ensemble des écoliers.



À 11h30 commence la pause méridienne : les enfants peuvent être récupérés par leurs parents, ils sont alors accompagnés à la sortie de l'école par leur enseignant.

Les enfants peuvent aussi déjeuner à la cantine. Ce temps du midi, encadré par le personnel d'animation de la Ville, est ponctué de moments de détente et d'activités.



À 13h30, tous les élèves retournent en classe pour entamer la deuxième partie de la journée scolaire qui s'achèvera à 16h30. L'enseignant accompagne ses élèves aux portes de l'école où ils sont récupérés par leurs parents.

Pour les élèves des écoles maternelles dont les parents ne peuvent les récupérer à la sortie de l'école à 16h30, ils peuvent être accueillis jusqu'à 19h.

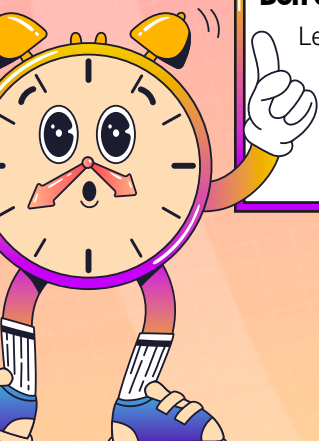
Pour les écoles élémentaires, après le goûter, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h (voir page 16).

Un accueil du soir est ensuite assuré jusqu'à 19h.

Bon à savoir

Les jours d'école, vous pouvez récupérer votre enfant le soir, à la sortie de l'école à 16h30, avant le goûter, ou à partir de 17h50 en école maternelle, 18h en école élémentaire, puis en continu jusqu'à 19h.

Une sortie dérogatoire à 17h est également possible.



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

7h30

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

8h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

11h30

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

13h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

16h30

**Gôûter
et récréation**

**Gôûter
et récréation**

**Gôûter
et récréation**

**Gôûter
et récréation**

18h

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

19h

**Accueil
de
loisirs**

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Les accueils sont encadrés par des agents qualifiés et diplômés. L'intégration d'enfants en situation de handicap fait l'objet d'un protocole particulier, afin de leur assurer un accueil adapté à leur situation.

Accueil périscolaire du matin

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15)

Pour répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter leur organisation quotidienne, notamment pour les parents qui travaillent, les enfants de toutes les écoles de la ville peuvent être accueillis dans leur école dès 7h30.

Accueil périscolaire du midi

(du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30)

Chaque jour, 5 600 repas en moyenne sont servis dans les écoles de la ville.

Près de 88% des élèves déjeunent ainsi sur place.

Des repas variés et équilibrés, validés par la commission des menus à laquelle participent élus, enfants du CME, directions scolaires et parents d'élèves, sont servis chaque jour.

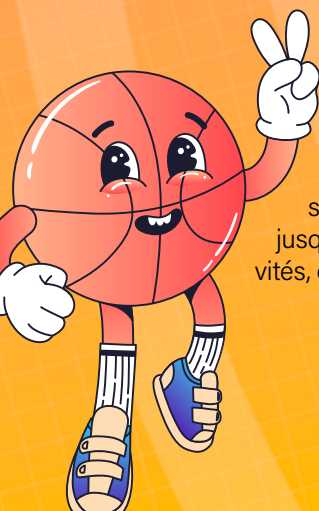
L'équipe de la cuisine centrale prépare chaque jour les repas des enfants des 23 écoles publiques de la ville. Les agents d'entretien et de restauration servent chaque jour aux enfants les repas livrés dans les offices des écoles et consommés le jour même. L'ensemble du personnel d'encadrement, géré par la direction des activités périscolaires, a pour consigne d'inciter les enfants à goûter et à manger de tout.

Accueil périscolaire du soir

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h)

Après la classe, des accueils du soir sont organisés dans chaque école. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés. Dans les écoles maternelles, cet accueil est assuré de 16h30 à 19h.

Dans les écoles élémentaires, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h. Un accueil du soir, ponctué de temps calmes et d'activités, est ensuite assuré jusqu'à 19h.





Bon à savoir

Les enfants atteints de troubles de la santé qui nécessitent une attention particulière lors du temps scolaire et/ou périscolaire peuvent bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI). En conformité avec les justificatifs et certificats médicaux délivrés, le PAI précise les adaptations à apporter à l'accueil des enfants concernés après validation du médecin scolaire. Afin de garantir la sécurité médicale des enfants en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les parents devront fournir un panier repas adapté à leur enfant en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Les précisions sont indiquées dans le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs.

Les demandes et/ou modifications de PAI doivent être adressées auprès du médecin scolaire.

Centre médico-scolaire - École maternelle les Mûriers

3, rue Chevalier - 94210 Saint-Maur-des-Fossés

cms.st-maur-des-fosses@ac-creteil.fr • 01 48 83 08 35

La restauration scolaire



Réduire le gaspillage alimentaire, optimiser le fonctionnement de la restauration scolaire ou faciliter l'organisation du temps périscolaire... La réservation des repas scolaires présente de nombreux atouts. À l'instar de nombreuses autres villes, Saint-Maur a souhaité mettre en place cette modalité d'inscription.

Il est possible de réserver à l'année, à la semaine, au mois ou sur certains jours seulement. Le portail famille permet de réserver et modifier la réservation, jusqu'à 6 jours avant la prestation.

Si la réservation des repas est obligatoire, les enfants peuvent toutefois déjeuner, sans avoir réservé. Une majoration du tarif sera alors appliquée.

La pause méridienne est un temps périscolaire essentiel à Saint-Maur, partagé entre un temps de repas et un temps de détente dans la cour de l'école ou en activité avec les animateurs.

540 agents municipaux, dont 338 animateurs interviennent chaque midi auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les équipes d'encadrement sont constituées d'animateurs et d'un directeur qui assure le lien avec la direction des activités périscolaires et également la direction des affaires scolaires.



Du bio à tous les repas et un repas végétarien par semaine



Du pain bio et un produit bio par repas, fruits, légumes, féculents ou laitages. Du poisson issu de la pêche durable (Label MSC) et de la viande issue de la filière qualité Label Rouge.

Dans le cadre de son projet de développement durable, la Ville s'engage en faveur du bio, des produits issus de l'agriculture locale, et propose un menu végétarien par semaine !

Et Saint-Maur continue de s'engager contre le gaspillage alimentaire avec 4 composants par repas. Petites faims, grandes faims, pas d'inquiétude, il y en aura pour tous les goûts ! Des "tables de rab" offrent aux gros appétits des produits supplémentaires pour compléter leur repas dans chaque réfectoire.

Des tables de tri ont été installées dans les réfectoires des écoles élémentaires ainsi qu'à l'école maternelle Le Parc-Tilleuls pour sensibiliser au tri sélectif.

**Retrouvez les menus de la
restauration sur saint-maur.com**



Réservation et annulation : mode d'emploi

Le délai de réservation et d'annulation des prestations est à J-6 pour les accueils du midi, du soir et du mercredi. Pour les périodes de vacances scolaires (hors vacances d'été), les réservations sont clôturées 15 jours avant le début des dites vacances. Pour les vacances d'été, les réservations sont clôturées au 15 juin pour le mois de juillet, et au 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil du matin reste accessible sans réservation et la sortie dérogatoire à 17h est toujours soumise à une réservation au plus tard la veille à 12h. Réservation via le portail famille disponible sur saint-maur.com, sur l'application "Saint-Maur ma ville" ou au guichet d'accueil des familles. La réservation est ouverte pour toutes les prestations de l'année scolaire. Jusqu'au 30 septembre, les enfants seront accueillis, sans majoration à la facturation, même si les parents ont oublié de réserver. Mais, à compter du 1^{er} octobre, toute prestation non réservée sera facturée à +50%.

Règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs téléchargeable sur saint-maur.com

Rubrique Éducation Enfance ► 3-11 ans ► les accueils de loisirs du mercredi et des vacances

Les ateliers "À la découverte !"

Les ateliers "À la découverte !" ont été instaurés depuis la rentrée 2024, en remplacement des Ateliers Soleil organisés depuis la rentrée 2016.

Ces ateliers sont organisés par la Ville dans les écoles élémentaires et maternelles tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, avec un goûter qui précède les ateliers.

Les ateliers "À la découverte !" s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2023-2026 de la Ville avec la mise en place d'un nouveau cycle d'initiation et de découverte afin de renforcer le socle des connaissances des enfants, de développer leur autonomie et de les aider à se construire.

Ils s'organisent autour de 6 grandes thématiques sur 3 cycles trimestriels :

- * Langues et civilisations
- * Sciences
- * Sport et santé
- * Lecture et écriture
- * Arts et culture
- * Environnement



Inscription aux ateliers "À la découverte !"

Pour les écoles maternelles, la participation est libre et n'est soumise à aucune inscription préalable.

Pour les écoles élémentaires, la participation aux ateliers "À la découverte !" est soumise à une inscription préalable obligatoire chaque trimestre : les familles pourront s'inscrire sur le portail famille.

Le nombre de places pour chaque atelier étant limité, les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure.



Durant l'année scolaire 2024-2025, ces ateliers ont rencontré un vif succès auprès des enfants et des familles.

Les enfants ont pu découvrir au travers d'ateliers divers la richesse de la culture grecque grâce à un voyage linguistique, artistique et mythologique ou encore une immersion artistique au cœur de la peinture française.

Des ateliers d'initiation au graffiti ou de gravure ont permis aux enfants de plonger dans l'univers du street art ou de découvrir les diverses techniques de gravure.

Comme depuis plusieurs années, les ateliers de théâtre, d'initiation au manga ou les parcours sportifs ont connus un franc succès auprès des enfants.

L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence municipale. Cependant, depuis 2016, la Ville signe des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires par les organismes dédiés. Un appel à projet a été lancé pour l'année scolaire 2025-2026 et l'AOES 940 organisera les études surveillées dans toute les écoles élémentaires de la ville pour cette année scolaire.

Ce temps privilégié, dédié aux devoirs, est encadré par des professeurs et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école, de 16h30 à 18h. Un référent de l'AOES 940 est présent dans chaque école.

Accompagnement à la scolarité



Les équipes d'animation de la Ville assurent aussi un soutien scolaire auprès des enfants (du CP au CM2) qui rencontrent certaines difficultés scolaires, identifiés par les enseignants.

L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.

Le taux d'encadrement est renforcé pour cette prestation (1 animateur pour 4 enfants), ce qui permet aux animateurs de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à mieux s'organiser et se concentrer pour gagner en autonomie.

Une fois par semaine, généralement le vendredi, une approche ludique des disciplines scolaires, "apprendre en s'amusant", est proposée aux enfants.

Durant l'année scolaire 2024-2025, une moyenne de 215 enfants ont bénéficié de l'accompagnement à la scolarité, encadrés à raison d'un animateur pour 4 enfants.

Bon à savoir

L'entraide scolaire amicale : cette association délivre un soutien scolaire gratuit aux enfants et adolescents (du CP à la terminale), dont les familles rencontrent des difficultés et ne peuvent financer des cours particuliers.

Les bénévoles de l'entraide scolaire amicale se déplacent à domicile, une heure par semaine.

Renseignements auprès de Jacqueline Segoufin au 01 42 83 19 95.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la Ville assure un accueil des enfants au sein d'accueils de loisirs dédiés à leur tranche d'âge. Encadrés par des animateurs qualifiés, les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.



Les accueils de loisirs connaissent une hausse de fréquentation, en raison à la fois de la qualité de l'offre proposée, de leur proximité avec le domicile des familles et de l'évolution des rythmes familiaux.

En septembre 2024, la Ville a dépassé la barre de 2 400 enfants présents en accueils de loisirs du mercredi. L'organisation des temps périscolaires a été réadaptée afin de garantir la sécurité des enfants et le maintien de la qualité d'accueil.

Inscription à l'accueil de loisirs

L'accueil des enfants se fait sur réservation. Un enfant dont la famille n'a pas réservé, ne peut être accepté, sauf si une place est disponible. La famille devra attendre 9h30 et la prestation est majorée de 50 %.

Pour les mercredis, la réservation doit être effectuée 6 jours avant.

- 3 possibilités :
- * le matin avec sortie entre 11h30 et 12h,
 - * le matin et le repas avec sortie entre 13h et 13h30,
 - * la journée avec sortie à partir de 16h30.

Pour les vacances, la réservation est ouverte 6 semaines avant et clôturée 15 jours avant le début des vacances (hors vacances d'été).

Pour les vacances d'été, les réservations sont possibles jusqu'au 15 juin pour le mois de juillet et le 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil se fait uniquement en journée complète sans sortie intermédiaire possible. Sortie à partir de 16h30.

En cas de réservation, pour toutes absences non justifiées, la prestation est majorée de 50 %.





Horaires des accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

- ✱ De 7h30 à 19h
- ✱ L'accueil matinal des enfants est possible jusqu'à 9h30

Les évènements des accueils de Loisirs

Chaque année, plusieurs évènements sont organisés par les équipes d'animation avec les enfants qui rencontrent toujours un vrai succès auprès des familles.

En 2024-2025 ont été organisés :

- ✱ Le 12^e tournoi d'échecs des accueils périscolaires en partenariat avec le Club d'échecs de Saint-Maur. 110 enfants ont participé.
- ✱ La 8^e édition du festival du court-métrage "Sur les pas de mes neveux". Projection des 12 courts-métrages au cinéma le Lido avec remise des prix.
- ✱ La 3^e édition de "La collecte du cœur" en partenariat avec l'épicerie solidaire saint-maurienne Terre'Anoé et les Restos du Cœur. 1 202 kilos de denrées alimentaires ont été récoltées et redistribuées.
- ✱ La 8^e édition de Vit'Anim. Grande fête annuelle des accueils de loisirs au square de la Convention avec spectacles et animations sur toute la journée. Plus de 2 500 personnes accueillies.

L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a fait le choix de proposer aux écoles un large choix d'activités artistiques et culturelles pour favoriser leur découverte par les enfants. Les principaux équipements culturels de la Ville accueillent tout au long de l'année des groupes scolaires, en fonction de thématiques qui sont élaborées avec l'Éducation nationale et qui s'articulent avec les programmes étudiés en classe. Toutes les actions sont adaptées à l'âge des élèves des différentes classes. Les agents de la Ville qui les conduisent sont agréés et évalués par l'Éducation nationale.

Classes de découvertes

L'offre des classes de découvertes à destination des élèves des classes de CM2 et des classes de doubles niveaux de CM2 a été renouvelée pour la rentrée scolaire 2024-2025. Des séjours de grande qualité seront proposés aux enseignants et répartis suivant quatre thématiques :

Classe de mer : activités nautiques (voile, char à voile, sortie en bateau moteur) et découverte du milieu marin (pêche à pied et découverte du phénomène des marées...).

Classe de sciences et technologie : volcanologie avec des randonnées en moyenne montagne, la visite d'un col et d'un volcan, expériences sur les roches volcaniques et visite du parc Vulcania.

Classe de développement durable : découverte de la faune et de la flore, expériences sur les énergies renouvelables, atelier de recyclage et soins aux animaux...

Classe de neige : ski alpin, ski de fond, randonnée en raquette et visite de musées.



Pour l'année scolaire 2024-2025, 18 séjours ont été organisés, 947 élèves ont ainsi pu partager avec leurs enseignants un moment d'apprentissage privilégié.



Culture

À la médiathèque Germaine-Tillion

Les médiathécaires accueillent les enfants scolarisés dans les écoles de la ville lors d'animations thématiques. Chaque enseignant est invité à s'y inscrire en début d'année.

Le pôle jeunesse convie la classe au plaisir de la lecture partagée. De la maternelle à l'élémentaire, les enfants bénéficient d'un moment consacré à la lecture d'histoires, et à une visite de l'espace. Ils bénéficient d'un temps libre dédié à la découverte des livres. Le pôle image et son propose aux classes du CP au CM2 des animations thématisées autour du cinéma, de l'image animée et de la musique.



En 2024-2025, 186 classes, soit près de 3 900 élèves, ont franchi les portes de la médiathèque.

Lire dans la boucle : favoriser le goût de la lecture

La Ville est engagée dans une démarche visant à favoriser l'accès au plaisir de lire sous toutes ses formes. En s'appuyant sur les équipes de la médiathèque et du périscolaire, et les associations de parents d'élèves, elle renforce et promeut les actions de l'Éducation nationale. Dans le prolongement de l'adoption de la charte de la lecture en 2019, le festival Lire dans la boucle se déroule à la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis et dans divers sites de la ville. De nombreuses classes d'élèves et des accueils de loisirs sont accueillis chaque année pour participer aux ateliers.



Retrouvez le programme sur saint-maur.com

Maison des arts et de la culture - Villa Médicis

Dans le cadre de sa programmation d'exposition et d'événement culturels, la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis ouvre ses portes aux jeunes publics. Dès la maternelle, les enfants qui sont scolarisés à Saint-Maur ou inscrits aux temps périscolaires, sont accueillis pour des visites spécialement imaginées pour eux.



Afin de favoriser l'éveil artistique dès le plus jeune âge, l'équipe de la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis propose des parcours de découverte encadrés par une médiatrice culturelle ou, selon les occasions, par l'artiste lui-même. Chaque visite se prolonge par un atelier pratique en lien avec l'exposition en cours, offrant ainsi aux enfants une expérience sensible et immersive de l'art. Ces rendez-vous constituent autant d'occasions de stimuler la curiosité et la créativité, tout en les familiarisant avec les formes artistiques contemporaines.

Durant l'année scolaire 2024-2025, 14 classes du CP au CM2, soit 421 élèves, ont visité ces expositions.

250 enfants ont bénéficié de ces ateliers-expositions durant les accueils périscolaires. Les accueils de loisirs avec les enfants ont participé à l'évènement "Musée sur l'herbe" en lien avec la direction des affaires culturelles en juin 2025.

Conservatoire à rayonnement régional (CRR)



Le Conservatoire propose tout au long de l'année aux élèves des classes élémentaires divers parcours de découverte (danse, ville de guitare, le trombone...) et de spectacles (concerts, intermezzis, l'harmonie municipale...).

Durant l'année scolaire 2024-2025, 6 spectacles et parcours ont été proposés à toutes les écoles élémentaires de la ville. 60 classes ont participé, soit 1 600 élèves.





Théâtre de Saint-Maur

Le public scolaire est accueilli tout au long de l'année au théâtre de Saint-Maur. Il s'agit de faire découvrir aux enfants les différentes disciplines du spectacle vivant et de vivre l'expérience de la scène.

En 2024-2025, 9 spectacles ont été proposés à 224 classes.



Cinémas de Saint-Maur

Les matinées sont dédiées à l'accueil des groupes scolaires saint-mauriens.

Des parcours en partenariat avec l'Éducation nationale sont proposés aux élèves (dispositifs d'éducation à l'image, découverte d'œuvres du cinéma patrimonial et contemporaines).

Pour l'opération en famille 2024-2025, 7 700 enfants ont bénéficié d'une place de cinéma.

Sport

La Ville organise par année scolaire, 8 séances de natation pour chaque enfant de la grande section au CM1 et 11 séances de sports terrestres pour chaque enfant du CP au CM2, qui permettent une découverte ludique et éducative de différents sports :

Classes de grande section : natation, découverte du milieu aquatique et une séance de découverte de la gymnastique

Classes de CP : gymnastique et natation

Classes de CE1 : tennis de table et natation

Classes de CE2 : escrime et natation

Classes de CM1 : basket-ball et natation

Classes de CM2 : athlétisme et handball



La Ville finance des activités du sport-école sur le temps scolaire : rémunération des éducateurs sportifs, transport en autocar, locaux et matériel.

Chaque année, les Jeux du Val-de-Marne sont organisés au stade Chéron. 160 classes de la grande section au CM2 ont participé en 2024-2025. De plus, la Ville organise des défis sportifs dans le cadre de la fête du sport-école sur cinq journées de rencontres interclasses basées sur les activités sportives pratiquées tout au long de l'année. Toutes les classes du CP au CM2 y participent, soit 3 923 élèves.



Éducation au développement durable

Les ateliers Nature et Environnement de Saint-Maur-des-Fossés (ANESM)



Cette proposition qui existe à Saint-Maur-des-Fossés depuis plus de 20 ans consiste à faire découvrir aux enfants les sciences de la vie et de la terre, tout en les sensibilisant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable. Les différentes thématiques proposées sont laissées au choix des enseignants :

- * L'eau
- * Les insectes
- * Les végétaux
- * Les oiseaux
- * Les déchets

Les intervenants spécialisés de la Ville, qui ont préalablement obtenu un agrément de l'Éducation nationale, interviennent dans les classes des écoles élémentaires de la ville (du CP au CE2). Chaque thème comprend des séances en classe qui sont suivies par des sorties dans les squares, sur les bords de Marne ou au jardin pédagogique (créé à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants et inauguré en 2018) afin d'appliquer concrètement les connaissances théoriques acquises en classe.

En 2024-2025, 36 classes du CP au CE2 ont participé à 200 activités pédagogiques (166 en classe et 34 sur le terrain), sensibilisant ainsi 815 enfants.

Une ferme pédagogique dans la ville

Depuis la rentrée 2019-2020, une ferme pédagogique ouverte au public scolaire et aux Saint-Mauriens est installée chaque année au parc de l'Abbaye. L'univers de la ferme y est présenté.

Les scolaires découvrent la ferme lors d'une visite guidée, suivie d'un atelier ludique et éducatif (thématique laissée au choix des enseignants : le meunier, la crémière, les œufs et les empreintes).

En 2025, 36 classes de grande section des écoles maternelles et les trois classes ULIS des écoles élémentaires, soit 849 enfants, ont participé aux ateliers thématiques.



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



Les conseils de la vie éducative

Les Conseils de la Vie Éducative (CVE) sont des temps d'information et d'échange sur l'ensemble des temps d'accueils périscolaires (matin, midi, soir et mercredi). Ils regroupent l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école. Ils sont constitués, sur invitation de la Ville, des directeurs d'écoles et/ou de représentants du conseil des maîtres, des directeurs et responsables du pôle vie scolaire et périscolaire et des activités périscolaires, des référents des temps périscolaires de la structure, des coordonnateurs de secteur, des représentants des parents d'élèves de l'école, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et de l'élú qui siège au Conseil d'école.

Les CVE se réunissent :

- * en octobre - novembre, après les élections des parents d'élèves, pour présenter le fonctionnement des différents temps périscolaires et faire l'état des lieux de la rentrée
- * en juin, pour faire le bilan des activités proposées dans l'école sur les temps périscolaires et présenter les projets pour la rentrée suivante.

En 2024-2025, les CVE ont été organisés les 6 novembre 2024 et 18 juin 2025 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.



Pour les parents : les conseils d'école

Chaque école maternelle et élémentaire dispose d'un conseil d'école. Présidé par le directeur de l'établissement, il est composé de représentants de parents d'élèves, du conseil des maîtres et d'un représentant de la municipalité. Il se réunit une fois par trimestre pour discuter de l'environnement scolaire des enfants afin d'améliorer leur vie au sein de l'école.

Pour les enfants : le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée de 40 enfants scolarisés en CM1 et en CM2 à Saint-Maur. Ils sont élus dans les écoles de la ville pour deux ans. Avec le CME, la Ville implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens. Véritables porte-paroles de leurs camarades auprès des adultes, les élus du CME proposent en effet des projets au Maire et au Conseil municipal. Les petits conseillers se réunissent deux fois par an en séance plénière.

Les élus sont répartis dans 4 commissions thématiques différentes :

- * Cadre de vie et Développement durable
- * Solidarités et Prévention
- * Sport et Culture
- * Communication et Citoyenneté

Des représentants du CME assistent également aux trois commissions des menus annuelles et transmettent ainsi les avis de leurs camarades sur la restauration scolaire.



LE CME EN ACTION



Après des élus adultes, les enfants du CME assistent aux différentes cérémonies commémoratives qui ont lieu dans l'année.



Les élus du Conseil Municipal des Enfants en visite dans les locaux du journal L'Équipe.

Envie de s'impliquer pour la Ville ?

Chaque année, après la rentrée, le CME est renouvelé par moitié. Ainsi, 20 élèves de CM1 sont élus par leurs camarades à l'issue d'une campagne de présentation. 1 à 2 représentants sont élus dans chaque école.

Pour être électeur, il faut être scolarisé en CM1 ou en CM2 à Saint-Maur.

Pour être candidat :

1. Remplir le dossier (acte de candidature et autorisation parentale, téléchargeables sur le site internet de la Ville) puis le remettre à l'enseignant.
2. Se faire connaître dans l'école en réalisant une affiche de présentation originale, comprenant une photo et des idées de projets.
3. Participer au vote le jour des élections, en déposant un bulletin dans l'urne.

Attention : un conseiller a des droits, mais il a aussi des devoirs.

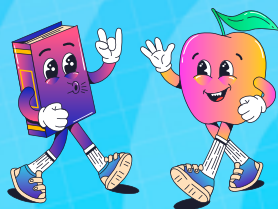
Une charte régit le fonctionnement du CME et est téléchargeable sur saint-maur.com



UN FORFAIT POUR VOYAGER DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE

Le forfait imagine R Junior, c'est quoi ?

Un forfait pour les
moins de 11 ans
le 31 décembre à :
24,80 €* par an



Un forfait qui permet
de voyager dans toute
l'Île-de-France en
illimité en :



Bus



Tram



Métro



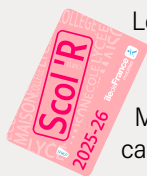
RER

*(Sauf circuits scolaires spéciaux, Orlyval,
navettes Disney)*

Un forfait avec des
offres exclusives



Bon à savoir



Le passe imagine R Junior
est cumulable et 100 %
remboursé par Île-de-France
Mobilités si vous avez déjà une
carte Scol'R !

* La première année de souscription, la durée de validité du contrat imagine R est de 13 mois. Plus d'informations sur iledefrance-mobilites.fr

LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Toutes les prestations sont soumises à une tarification :

- ★ Les accueils périscolaires du matin et du soir, y compris la sortie à 17h, dans les écoles maternelles et élémentaires
- ★ Les ateliers "À la découverte !"
- ★ L'accueil du midi : restauration
- ★ Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

La participation des familles à ces services est calculée en fonction des revenus et des charges du foyer sur la base du quotient familial.

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial permet de déterminer le tarif des prestations qui vous sera appliqué. Il est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer : les familles à revenus modestes paient ainsi moins que celles qui peuvent contribuer davantage. En effet, il comprend 11 tranches pour une répartition plus juste.

Comment le quotient familial est-il calculé ?

Son calcul est basé sur :

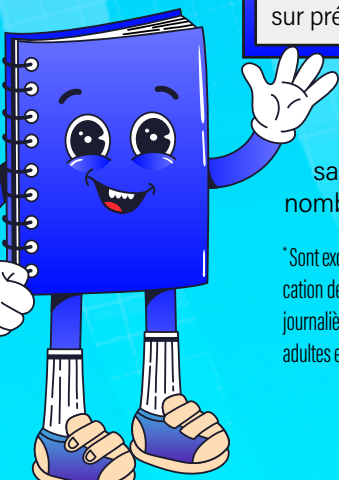
- ★ le montant des revenus imposables annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la mise en application,
- ★ le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition,
- ★ les prestations perçues de la CAF*.

Si la situation du foyer a évolué par rapport à l'année précédente, une étude spécifique peut être faite auprès du guichet d'accueil des familles sur présentation des justificatifs de revenus des trois derniers mois.

Le calcul est le suivant :

Revenu mensuel imposable du foyer (revenu annuel imposable ÷ 12) + prestations CAF mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales.

* Sont exclus du calcul : les aides personnalisées au logement, l'allocation de logement à caractère familial, l'allocation de logement à caractère social, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial, l'allocation journalière de présence parentale, l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap et l'allocation aux adultes en situation de handicap.



Quels documents fournir ?

Pour demander le calcul de votre quotient familial, vous pouvez effectuer la démarche soit via le portail famille soit auprès du guichet d'accueil des familles à l'Hôtel de Ville.

Il conviendra de vous munir des documents suivants :

- * Un justificatif de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance d'électricité ou facture d'eau, assurance (la taxe foncière et facture de téléphone ne sont pas admises)
- * Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- * Attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois*

Bon à savoir

Vous souhaitez connaître votre quotient familial ? Vous pouvez faire une simulation sur saint-maur.com, en saisissant les revenus annuels de votre foyer, votre allocation familiale mensuelle ainsi que le nombre de parts fiscales de votre foyer. Vous pouvez également télécharger la grille des tarifs appliqués pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Le paiement des factures

Les factures sont à régler auprès du guichet d'accueil des familles ou via le portail famille.

Le paiement peut s'effectuer :

- * par versement en espèces,
- * par chèque bancaire ou postal,
- * par carte bancaire,
- * par chèque CESU pour les temps d'accueils hormis la restauration.



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE

Le guichet d'accueil des familles

Il vous permet d'effectuer l'ensemble des démarches liées aux domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire.

Afin de faciliter votre démarche, il est recommandé de prendre rendez-vous, soit par téléphone soit sur saint-maur.com rubrique Démarche des familles ► Famille ► Prendre rendez-vous au guichet d'accueil des familles.

Horaires d'ouverture :

Lundi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Mardi	9h-11h45 et 13h30-19h45
Mercredi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Jeudi	13h30-17h45
Vendredi	9h-11h45 et 13h30-16h45
Samedi*	9h-11h45

* 1 samedi par mois : 6 et 20 septembre, 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre 2025, 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 23 mai et 13 juin 2026.

Le guichet d'accueil des familles fermera ses portes les mardis à 17h45 durant toutes les vacances scolaires.



Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle

guichet.familles@mairie-saint-maur.com

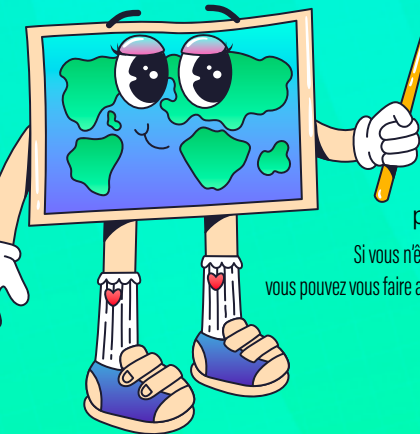
01 45 11 65 42

Le portail famille

Le portail famille est une plateforme en ligne sur laquelle il est possible de réserver de manière simple et rapide l'ensemble des prestations périscolaires. Vous pouvez également payer en ligne l'ensemble des prestations. Cet espace complet permet aux familles de consulter le tarif des prestations et modifier leurs coordonnées en quelques clics.

Le portail famille est directement accessible depuis la page d'accueil du site officiel de la Ville : saint-maur.com

Si vous n'êtes pas équipé d'un ordinateur et que vous rencontrez des difficultés avec le numérique, vous pouvez vous faire accompagner à la **Maison des étudiants et du numérique**.



Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions scolaires auront lieu du 5 janvier au mardi 31 mars 2026 au guichet d'accueil des familles.

Les enfants qui auront 3 ans en 2026 doivent être inscrits à l'école maternelle.

Les enfants qui auront 6 ans en 2026 doivent être inscrits à l'école élémentaire.

Vous devez effectuer une inscription scolaire pour votre enfant qui entre en petite section, en CP ou change d'école en cours de cycle maternel ou élémentaire.



Pièces à présenter (les originaux sont obligatoires)

- * Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance d'électricité, facture d'eau (la taxe foncière et les factures de téléphone ne sont pas admises)
- * Carnet de santé ou certificat de vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, polio)

Pour les nouveaux Saint-Mauriens :

- * Contrat de location ou titre de propriété, certificat de scolarité ainsi qu'un certificat de radiation

Pour les parents séparés ou divorcés :

- * Photocopie du jugement de divorce ou de la convention de garde

Pour les personnes hébergées :

- * L'hébergeant doit obligatoirement venir lors du rendez-vous accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois (voir liste des justificatifs ci-dessus)
- * Attestation de sécurité sociale et notification de la caisse d'allocations familiales à la nouvelle adresse (pour l'hébergé)

ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

La Ville de Saint-Maur compte 23 écoles publiques dont 11 **écoles maternelles**, 10 **écoles élémentaires** et 2 **groupes scolaires**. Elle accueillent chaque année près de 6 400 élèves.



ÉCOLE DIDEROT

20 avenue Diderot
01 48 83 65 57



ÉCOLE LA PIE

10 rue Mirabeau
01 48 83 16 92



ÉCOLE CHAMPIGNOL

12 rue Gaston
01 48 83 63 67



ÉCOLE PARC-EST

14 avenue de l'Est
01 48 86 06 07



ÉCOLE LE PARC-TILLEULS

19 Place des Tilleuls
01 48 83 69 44



ÉCOLE JULES FERRY

58 rue Jules Ferry
01 48 83 16 89



ÉCOLE NICOLAS GATIN

10 rue de la Varenne
01 43 97 26 59



ÉCOLE SCHAKEN

5B rue des Iles
01 48 83 94 48



ÉCOLE ÉDOUARD CAZAUX

65 avenue du Bac
01 48 83 61 24



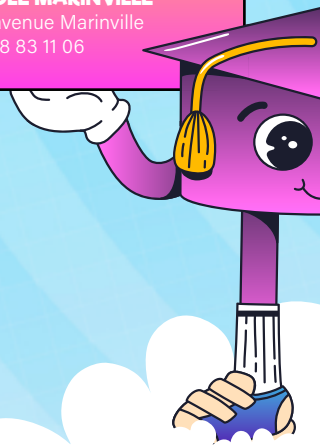
ÉCOLE MARINVILLE

45 avenue Marinville
01 48 83 11 06



ÉCOLE LES MÛRIERS

3 rue Chevalier
01 48 83 57 47





ÉCOLE LES MÛRIERS

Place de Molènes
01 42 83 88 22



ÉCOLE PARC-EST

16 avenue de l'Est
01 48 86 34 49



ÉCOLE CHAMPIGNOL

2 rue Louis Maurice
01 42 83 88 24



ÉCOLE LA PIE

5 avenue d'Arromanches
01 42 83 88 21



ÉCOLE MICHELET

2 avenue Michelet
01 42 83 88 23



ÉCOLE EDOUARD ET ODETTE BLED

89/91 avenue Carnot
01 42 83 88 20



ÉCOLE AUGUSTE MARIN

6 avenue Auguste Marin
01 42 83 88 17



ÉCOLE MARINVILLE

39 avenue Marinville
01 42 83 88 18



ÉCOLE DIDEROT

16/18 avenue Diderot
01 42 83 88 19



ÉCOLE LE PARC-TILLEULS

18 Place des Tilleuls
01 42 83 88 25



GROUPE SCOLAIRE LES CHALETs

11 Villa Jarlet
01 48 83 00 56



GROUPE SCOLAIRE EDITH CAVELL

52/62 avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

ÉCOLE ET COLLÈGE SAINT ANDRÉ

15 avenue Mahieu
01 48 83 08 07

ÉCOLE YECHIVA ETS HAIM

84 boulevard du
Général Giraud
01 48 86 05 50

ÉCOLE ET COLLÈGE JEANNE D'ARC

109 boulevard de Créteil
01 48 83 07 79

ÉCOLE LE ROSAIRE

22 avenue des Arts
01 48 83 91 04



Pense-bête des délais de réservation ou annulation des prestations périscolaires

Activité	Réservation et annulation	Délais
Accueil du matin	Sans réservation	
Accueil du midi	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
Accueil du soir		
Sortie dérogatoire à 17h		La veille avant 12h (jour ouvré)
Étude surveillée	Voir auprès de l'organisme chargé de l'étude	
Accueil de loisirs :	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
▪ Mercredi		
▪ Vacances (hors vacances d'été)		Jusqu'à 15 jours avant le début de la période de vacances
▪ Vacances d'été		Le 15 juin pour une réservation ou modification pour juillet Le 15 juillet pour une réservation ou modification pour août et jusqu'à la reprise en septembre

Vacances scolaires 2025-2026

Zone C	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2025		Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint 2025	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël 2025	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver 2026	Samedi 21 février 2026	Lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps 2026	Samedi 18 avril 2026	Lundi 4 mai 2026
Pont de l'Ascension 2026	Vendredi 15 mai 2026	
Vacances d'été 2026	Samedi 4 juillet 2026	

